

## Objectifs

- Définir les concepts de l'architecture (logique et physique) d'un système d'information
- Lister et aborder les sujets traités par un architecte et la forme des spécifications d'architecture
- Découvrir le framework TOGAF 9

## Programme

- **Architecture fonctionnelle**
  - Différence entre urbanisme et architecture
  - Architecture fonctionnelle (Découpage en sous-systèmes, Schéma des flux, Processus métier)
- **Architecture logicielle**
  - Le modèle PLD
  - Standalone, 2 tiers, 3 tiers, n tiers
  - Client lourd, client léger L client « riche »
  - Modèles (J2EE, Microsoft .NET)
  - Base de données (Modèle transactionnel, Partitionnement, Réplication)
  - Habilitations et gestion de configuration
  - Dictionnaire des messages
- **Architecture matérielle**
  - Dimensionnement
  - Segmentation réseau, Firewall, DMZ
  - Disponibilité du système
  - Les différents environnements
  - La technologie Blade (Bladecenters)
- **Les différents Frameworks**
  - Historique des différents Frameworks
  - Présentation d'IAF
    - Phase conceptuelle (Quoi ?)
    - Phase logique (Comment ?)
    - Phase physique (Avec quoi ?)
  - Présentation de TOGAF 9
    - Les composants de TOGAF 9
    - ADM : Modèle à 9 phases
    - Phase A : vision de l'architecture
    - Phase B, C, D Architecture métier, S.I, technique
    - Phase E : opportunités et solutions
    - Phase F : planning de migration
    - Phase G : Gouvernance
    - Phase H : Gestion des changements
    - Cycle d'utilisation standards
- **Etude de cas – cas réel d'application de l'ADM de TOGAF 9**

## Public

Architectes informatiques et Concepteurs de solutions Globales

## Pré-requis

Une expérience en développement d'applicatifs est une facilité mais n'est pas une obligation

## Durée

- 3 journée (accueil à partir de 9h00)
- Formation de 9h30 à 17h30

## Prochaines sessions

Nous consulter

## Animateurs

Architecte Senior dans un établissement Financier en France

## Tarifs

Nous consulter

## Méthodes et moyens pédagogique

Cours magistral dont 50 % du temps consacré aux travaux pratiques

Un support de cours au format Power Point™ est distribué à chaque participant en début de session.

**FICHE D'INSCRIPTION**

**Centre de formation de GLOBAL S2i**  
**A remplir et à renvoyer par Fax au : 05 22 77 53 78**

Séminaire :			
Participants			
Prénom – Nom	Téléphone	Mail	Tarif HT
Responsable de la formation			
Société			
Adresse			
Nom & Prénom			
Fonction			
Téléphone			
Mail		Fax	

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Cachet de la société

Fait à ..... Le ... / ... / .....

**Article 1: Objet**

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

**Article 2: Nature et caractéristique des actions de formation**

L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) de maîtriser le(s) logiciel(s) mentionné(s) dans ce document. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s).

**Article 3: niveau de connaissances pré-requis**

Niveau de connaissances préalables précisé sur le programme de formation.

**Article 4: Organisation de l'action de formation**

L'action de formation aura lieu les jours proposés sur le catalogue de GLOBAL S2i, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les sessions inter-entreprises sont maintenues avec 6 stagiaires au minimum, dans le cas contraire, la formation sera reportée à une date ultérieure. Vous serez informé au plus tard la semaine précédant la session.

**Article 5: Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 5 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si la période de 10 jour ouvré n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

**Article 6: Interruption de stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de GLOBALS2i. Dans le cas de force majeure dûment reconnue, de nouvelles dates seront convenues.